



A Little Country Of 2017

Règlement cosplay

Article 1 : Toute personne s'inscrivant s'engage à respecter le présent règlement. Si ce présent règlement n'est pas respecté, l'équipe staff cosplay se réserve le droit de disqualifier ainsi que d'expulser de la salle, et par la même occasion, de l'événement, le(s) participant(s).

Article 2 : Deux concours se dérouleront, le samedi 16 et le dimanche 17 septembre. Les cosplayers devront être présents et en cosplay à partir de 13h. Ils pourront réaliser pour le concours une prestation scénique, ou défiler simplement devant le jury, afin de présenter leur costume selon leur choix. Une prestation scénique sera cependant très appréciée.

Article 3 : La durée des passages sur scène est limitée à 1 minute et 30 secondes pour les individuels, 3 minutes pour les groupes. La musique accompagnant votre passage doit être envoyée avec votre inscription par e-mail au format MP3 uniquement, **tout autre fichier ne sera pas accepté. Pensez également à prendre votre inscription, l'image de référence** ainsi que la musique accompagnant votre passage sur une clef USB le jour J.

Article 4 : Les cosplayers doivent envoyer par e-mail **la fiche d'inscription remplie, la musique accompagnant le** passage sur scène et la ou les images de références du ou des cosplays, **à l'adresse e-mail lillecosplay@gmail.com, via le formulaire en ligne jusqu'au 13 septembre inclus. Passée cette date, ils pourront s'inscrire sur place jusqu'au dimanche 17 septembre 2017 à 12h, selon les places disponibles.**

Article 5 : Sont strictement interdits : Les armes blanches, armes à feu, armes incendiaires ou toutes choses dangereuses. **Ainsi que les gestes à caractère pornographiques, incitant à la violence ou racistes. Seules les petites répliques d'airsoft** sont autorisées. Le lancement de projectiles (paillettes, plumes, cotillons...) **sur la scène est interdit, sauf dans le cas d'une** demande autorisée par le staff cosplay, et uniquement par celui-ci.

Article 6 : Les répliques longues d'airsoft sont interdites. Les répliques de poing sont tolérées dans l'enceinte de la salle. Leur présence visible hors de la salle est strictement interdite pour des raisons de sécurité. Leur transport doit pouvoir être assuré hors de vue. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle. (Les forces de l'ordre ont le droit d'interpeller toute personne en possession d'une réplique sur la voie publique, pour port d'arme illégal. Une réplique est, il faut le savoir, considérée comme une arme par intention).

Article 7 : Les cosplays achetés ne sont pas interdits mais ne seront pas pris en compte dans le classement. De même que les cosplays jugés trop dévêtus ou trop fortement aguichants. Les cosplays peuvent être courts mais nous vous demandons un peu de pudeur.

Article 8 : Les cosplayers faisant parti de **l'équipe staff cosplay** pourront participer au concours et remporter un lot comme tous les participants. En revanche, les membres de l'association Lille Cosplay pourront participer mais ne pourront pas remporter de lot. Si des membres de l'association font parti d'un groupe, ils ne pourront pas monter sur scène lors de la remise des lots. Également, le membre de Lille Cosplay qui fera partie du jury ne pourra pas voter pour un membre du staff ou un membre de l'association.

Article 9 : Nous vous demandons un comportement irréprochable et poli envers les autres cosplayers, les visiteurs, le personnel des différents magasins et associations, et l'équipe staff cosplay, ainsi qu'envers les passants en dehors de la salle.

Article 10 : L'équipe de ALCO ainsi que le staff cosplay déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes d'objets, blessures... Les cosplayers doivent être autonomes et ne pas rejeter la faute sur l'équipe en cas de problèmes.

Article 11 : Les cosplayers mineurs doivent faire remplir une autorisation parentale à fournir en même temps que l'inscription par email. Celle-ci peut être demandée à l'adresse lillecosplay@gmail.com, sans quoi, la personne ne pourra participer.

Article 12 : Il est strictement interdit de ne pas s'amuser !